

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

MINISTERE DE L'ELEVAGE

MAURITANIENNE DES PRODUITS D'ELEVAGE (MPE)



ACQUISITION DE QUATRE (04) VEHICULES

AAO N°: 01/CPMP/MPE/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la publication du PPM 2023 validé par la CPMP/MPE et approuvé par la CNCMP, paru dans le site de L'ARMP (www.armp.mr) en date du 14 mars 2023.
2. La Mauritanienne des Produits d'Elevage (MPE) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition de véhicules, Les véhicules seront livrés au siège de la MPE à Nouakchott dans un délai ne dépassant pas deux (02) mois.
3. La Mauritanienne des Produits d'Elevage (MPE) sollicite des offres sous plis fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des véhicules en deux lots distincts :
Lot 1 : Deux (02) Véhicules Tout-Terrain 4X4 ;
Lot 2 : Deux (02) Véhicules Légers.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'Offres National Ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas frappés par les dispositions de loi n°2021-024 du 29 décembre 2021 abrogeant et remplaçant la loi n° 210-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du siège de La MPE à Nouakchott et prendre connaissance des documents de l'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : lot N°634 Rue Yall Abdoullaye - Tevragh Zeïna de 9 h à 16 h pendant les jours ouvrables à l'exception de vendredi dont l'horaire sera de 9h à 12 h GMT ; TEL : 00 222 32321143 ; E-MAIL : cpmp@mpelevage.mr.
7. Les exigences en matière de qualification.

Le candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Justifier une expérience minimale, par Lot, : d'avoir fourni Un (01) marché similaire de même nature, de même complexité et de même volume au moins, attestés par un établissement public ou parapublic au cours de Trois (3) dernières années, attestation de bonne exécution ou un procès verbal de réception.

MD

- Avoir une attestation d'autofinancement fournie ou confirmé par une institution financière établie en Mauritanie au moins égale à :
 - o Pour lot 1 : 2 000 000 MRU ;
 - o Pour lot 2 : 700 000 MRU.
 - S'engager à garantir chaque véhicule pendant au moins une année ou pour un parcours de **50.000 Kms** (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées) ;
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet auprès de la Mauritanienne des Produits d'Elevage (MPE), contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de **cinq mille Ouguiyas (5.000 MRU)** au compte de la Mauritanienne des Produits d'Elevage « MPE » ouvert dans les livres du Trésor Public, La copie de la quittance de paiement est jointe à l'offre.
9. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le mercredi 04/05/2023 à 12h00 GMT. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Commission de Passation des Marchés de la Mauritanienne des Produits d'Elevage (CPMP-MPE), lot N°634 Rue Yall Abdoullaye - Tevragh Zeina à 12h05 min GMT.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :
 - Six Cent Mille Ouguiyas (600 000 MRU) pour le Lot N°1
 - Deux cent mille Ouguiyas (200 000 MRU) pour le Lot N°2
 - ou les montants équivalents dans une monnaie librement convertible (valide pendant une durée de 120 jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.



La Directrice Générale

Vatma Vall SOUEINA

